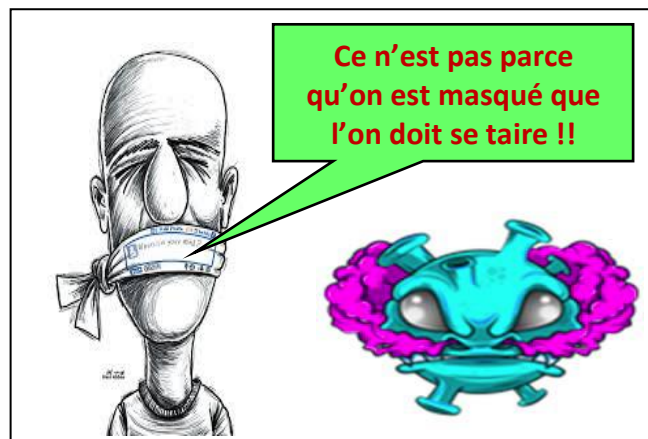




Droit d'Alerte Danger Grave Imminent déposé par SUD-Rail sur la SAS FRET

Encore une fois nos dirigeants n'avaient pas pris la mesure de ce qui arrivait dans le pays. De leurs propres aveux, ils n'ont pas vu le re-confinement arriver, alors que tout le monde en parlait. **Encore une fois donc, ils n'étaient pas préparés.**

Suite au Droit d'Alerte déposé par les élus, voici ce qui est rapidement sorti : toutes ces actions ne sont qu'un début, elles doivent évoluer en fonction de ce que vous nous ferez remonter.



MESURES PRISES IMMEDIATEMENT



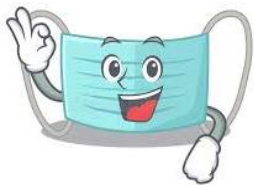
- Les Foyers Orféa restent ouverts et inventaire des hôtels ouverts ;
- Les petits-déjeuners sont servis individuellement, l'accès aux cuisines, aux réfrigérateurs et aux micro-ondes reste possible mais pour prendre le repas dans les chambres ;
- Les Foyers Orféa afficheront les possibilités de restauration dans l'environnement proche ou sur commande ;
- La commande de repas reste possible dans le cadre de la note éditée, La prise en charge prendra la forme d'une allocation de déplacement pour repas au taux normal (18,78€) et s'ajoute aux indemnités déjà générées par les JS assurées. Il s'agit d'une prise en charge forfaitaire maximale ;
- Élaboration rapide sur les possibilités de restauration autour des lieux de RHR, l'accueil des hôtels pourra informer les agents ;
- Alertes des GM sur la vigilance à avoir sur la question des RHR et de la restauration ;
- Les EV sont poursuivis en voiture Voyageurs à chaque fois que possible, dans le cas contraire, ils seront organisés : en EV Loc, en voiture de service, en taxi en dernier recours ; les commandes seront adaptées quand aucune de ces solutions ne pourra être mise en place pour répondre aux besoins ;
- Un état des lieux du nettoyage renforcé sur les sites au moyen d'une fiche et associer les Commissions ;
- Les équipes éligibles au télétravail, Sièges, Support de Production de journée et Appui, sont à 100% en télétravail à partir du 30 octobre 2020, sauf nécessités opérationnelles et situations individuelles particulières et présence managériale auprès des équipes ;
- Taux de locomotives nettoyées et désinfectées dans les délais convenus en amélioration ;
- En cas de nécessité, le personnel de FRET SNCF intervient en complément des prestations des entreprises de nettoyage, il sera précisé si C Clean distingue nettoyage et désinfection ;
- Le nombre de personnes présentes sur les lieux de travail doit rester limité au strict essentiel pour assurer le fonctionnement en toute sécurité de l'activité ;
- Pour respecter les gestes barrière, les croisements doivent être évités ;
- Un point d'échanges réguliers Direction/OS permettra d'adapter avec réactivité les mesures en fonction de l'évolution de la situation, en particulier concernant les conditions d'accueil et de restauration pour les RHR.



Pour la délégation SUD-Rail, ce ne sont que des premiers points qui auraient dû être réglés immédiatement ! Maintenant nous demandons et nous exigeons :

- **Le strict minimum de RHR : aucun RHR long ne doit être programmé ;**
- **Aucun EV dans les transports en commun, y compris dans les trains ;**
- **Plus d'accompagnement en machine ;**
- **Annulation de toutes les réunions non indispensables ;**
- **SUSPENSION DE TOUTES LES REORGANISATIONS ET RESTRUCTURATIONS !!!**
- **Nous demandons à tous les agents de faire remonter ce qui se passe en local avec photos, montage de journée etc... afin que vos délégués puissent agir face aux personnes en responsabilités !**

Pour la délégation **SUD-Rail**, l'entreprise en général et le **FRET** en particulier se doivent de garantir la mise en œuvre de mesures de protection « **OPTIMALES ET EFFICACES** » lors de cette deuxième vague, en respectant les diverses consignes et directives nationales ci-jointes :



- [Protocoles Nationales Santé et Sécurité en Entreprise.](#)
- [Consignes COVID-19 du Lundi 02 Novembre 2020.](#)
- [Décret Journal Officiel.](#)



La COVID-19 se répand à nouveau d'une façon exponentielle. La crise sanitaire est grave. La première des priorités doit être la lutte pour limiter la contagion. Il faut faire en sorte que le maximum de vies soient épargnées et faciliter le travail du personnel de santé. La pauvreté explose depuis le début de l'année en France. Nous savons que ce sont les plus précaires, les plus démunies, les "sans" qui vont encore subir le plus la situation.

Les travailleuses et travailleurs doivent décider. On nous dit qu'il faut que les décisions viennent d'en haut pour qu'elles soient efficaces. Dans la réalité on voit au contraire l'inefficacité de protocoles décidés par des technocrates, loin du concret et du réel. **Les employeurs ont la responsabilité de protéger les salarié·es.** Mais ce sont les personnes qui travaillent, à partir des informations claires sur la situation, **qui sont aptes à déterminer les bons protocoles et le fonctionnement à avoir.** C'est à la base, avec leurs syndicats, que les choses doivent se décider, par les instances comme les CSE, les CL-SSCT ou par des mobilisations si nécessaire.

Nous allons faire face à une situation très difficile.

C'est par l'organisation de la Solidarité que nous allons en sortir.

Mais que le pouvoir et nos dirigeants soient prévenus :

Nous ne confinerons pas nos Colères ni nos Libertés !

